

Délibérations du Conseil Municipal

du 9 juin 2023

OBJET

D2023-06

Rénovation EP 2023
rue des frères
Neuville, rue de West
Cappel, D55 et
Moerestraete
Page 1/2

de la Commune de REXPOËDE

*Le neuf juin de l'an deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 26 mai 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Date de convocation
26 mai 2023

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN Ludivine DEGROOTE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Jean-Sylvain ARNAUD, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN

Date d'affichage de la
convocation
26 mai 2023

Absents excusés et représentés : Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN ; Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Ludivine DEGROOTE ; Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Anne-Marie PITREL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BACK, Madame Régine RYCKELYNCK a donné pouvoir à Madame Chantal MOFFELEIN, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Etienne POIDEVIN ; Monsieur Eric VANTORRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Nombre de conseillers
en exercice
19

Absent excusé : Monsieur Philippe TERNOY

Nombre de présents
11

Nombre de votants
18

DELIBERATION

Sur rapport de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire

Objet : Accord de principe pour la réalisation de travaux investissement d'éclairage public rue des frères Neuville, rue de West Cappel, D55 et Moerestraete

Vu les statuts du SIECF (Arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019)

Vu les délibérations du Comité syndical du SIECF et notamment les délibérations du 20/10/2015, 22/02/2016, 12/09/2016, 27/09/2018

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire de la commune de REXPOEDE rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK expose que la Commune souhaite poursuivre le programme de rénovation de l'éclairage public en 2023, pour les rues des frères Neuville, de West Cappel, D55 et Moerestraete.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le SIECF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour le projet exposé dans présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge ;

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2023-06
Rénovation EP 2023
rue des frères
Neuville, rue de West
Cappel, D55 et
Moerestraete
Page 2/2

Date de convocation
26 mai 2023

Date d'affichage de la
convocation
26 mai 2023

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
11

Nombre de votants
18

- La Commune supportera le montant total 33 033 € HT des travaux soit 39 639, 60 € TTC, déductions des éventuelles subventions. Le SIECF supportera l'ensemble des couts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ;

- Il est précisé que cette participation pourra être budgétisée ou fiscalisée et étalée (maximum 5 ans)

Le Conseil envisage une fiscalisation et sollicite le SIECF pour un étalement de la participation sur 5 exercices comptables (maximum 5 ans),
Précise que la participation sera fiscalisée ;

- Note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à Monsieur le Président du SIECF.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



OBJET

D2023-07 Avis sur la
régularisation de
l'exploitation
d'élevage de porcs
SARL DU MOULIN à
West Cappel
Page 1/2

de la Commune de REXPOËDE

Le neuf juin de l'an deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, à la suite de la convocation adressée le 26 mai 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de convocation
26 mai 2023

Date d'affichage de la
convocation
26 mai 2023

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
11

Nombre de votants
18

Présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN Ludivine DEGROOTE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Jean-Sylvain ARNAUD, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN

Absents excusés et représentés : Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN ; Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Ludivine DEGROOTE ; Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Anne-Marie PITREL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard BACK, Madame Régine RYCKELYNCK a donné pouvoir à Madame Chantal MOFFELEIN, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Etienne POIDEVIN ; Monsieur Eric VANTORRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Monsieur Philippe TERNOY

DELIBERATION

Sur rapport de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire

Objet : Avis du conseil municipal dans le cadre de la consultation publique sur la demande présentée par la SARL DU MOULIN en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation de son exploitation d'élevage porcin à West Cappel

Le projet consiste à démonter un bâtiment existant abritant des truies pour reconstruire un hangar de stockage matériel-paille-lin. Un nouveau bâtiment BAT 9 plus moderne et plus confortable pour les truies sera construit sur le site. Le nombre d'animaux sur le site sera inchangé.

Après projet, la capacité maximale de l'élevage porcin sera de 1920 Animaux Equivalents soit :

- 150 truies présentes (450 AE)
- 2 verrats (6 AE)
- 15 cochettes (15 AE)
- 795 porcelets de moins de 30 kg (159 AE)
- 1290 porcs à l'engrais de plus de 30 kg (1290 AE)

L'élevage porcin est donc soumis au régime de l'enregistrement suivant la rubrique 2102-1 pour 1920 AE porcs.

Les effluents seront gérés sur un plan d'épandage de 244,41 Ha. La commune de REXPOEDE n'est concernée que par le plan d'épandage de lisier et fumier de porc, sur une zonz agricole de 15.25 ha, mis à disposition par Monsieur Julien MACKÉ.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2023-07 Avis sur la
régularisation de
l'exploitation
d'élevage de porcs
SARL DU MOULIN à
West Cappel
Page 2/2

Date de convocation
26 mai 2023

Date d'affichage de la
convocation
26 mai 2023

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
11

Nombre de votants
18

Avis défavorable : 1 voix : Monsieur Jean-Sylvain ARNAUD

Abstention : 4 voix : Madame Ludivine DEGROOTE, votant également avec le pouvoir de Madame Amélie DASSONVILLE, Madame Doriane BROUTIN, votant également avec le pouvoir de Madame Céline CAMPEL.

Avis forable : 13 voix.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART

